

# ANNEXE : REGLEMENT FINANCIER

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

- CONTRIBUTION DES FAMILLES

Tarif mensuel sur 10 mois

| TARIF 2025-2026                              |           |           |           |          |
|----------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| Revenu fiscal de référence / nombre de parts |           |           |           |          |
| QF                                           | Catégorie | Tarif COL | Tarif LGT | Tarif LP |
| 0 à 3000 €                                   | 1         | 53        | 55        | 55       |
| 3001 € à 5000 €                              | 2         | 59        | 61        | 61       |
| 5001 € à 6500 €                              | 3         | 65        | 68        | 68       |
| 6501 € à 8000 €                              | 4         | 70        | 74        | 74       |
| 8001 € à 9500 €                              | 5         | 80        | 83        | 83       |
| 9501 € à 13500 €                             | 6         | 94        | 97        | 97       |
| SUP à 13501 €                                | 7         | 161       | 164       | 164      |

- Elèves DES collège, lycée :

Forfait mensuel 70 € / mois sur 10 mois

- La prise en charge de la contribution des jeunes de l'ASSE et du pôle France Gymnastique est décidée conjointement avec les clubs.

Si vous ne souhaitez pas joindre votre avis d'imposition, la contribution sera fixée de façon forfaitaire à 161 € par mois sur 10 mois pour les élèves du collège, 164 € par mois sur 10 mois pour les élèves du lycée. Les prélèvements débutent le 10/10 et se terminent le 10/07 inclus. Pour tous les niveaux, il existe une remise de 8 % sur la contribution à compter du deuxième enfant scolarisé dans l'établissement (hors forfait DES). Toutefois la contribution après réduction ne peut être inférieure au minimum.

Pour les enfants de personnel OGEC ou de professeur de notre établissement, il existe une remise de 30% sur la totalité de la contribution.

Les montants non soldés en fin d'année scolaire seront majorés de 10%.

En cas de rejet, les frais de rejets supportés par le Groupe scolaire Tezenas du Montcel seront répercutés.

- RESTAURATION

- Montant pour les élèves du collège et lycée :

Repas occasionnel à l'unité : 6,90 € le ticket

Tarif pour un achat de 10 repas minimum : 6,30 € l'unité

- FRAIS COMPLEMENTAIRES

Achat badge d'entrée pour les nouveaux inscrits : 5 €/an

Participation frais administratifs : 15 €/an pour tous les élèves

Participation association sportive : 5 €/an pour les élèves du DES

Activité périscolaire obligatoire : 40 € de la 6ème à la 3ème